

de Vezain, maître de forges (7), Cugnet, Taschereau, Simonet et Gamelin de faire l'ouverture des mines de fer. Le privilège devait durer vingt ans, à dater du jour où le feu serait allumé dans le fourneau. A la fin de juin 1736, M. Hocquart y était monté dans la vue de déterminer les endroits les plus convenables pour l'emplacement des chausses et de la forge ; dans l'automne de la même année les travaux d'installation avaient été commencés. Le 12 octobre 1737, M. Hocquart annonçait au secrétaire d'état que le nouvel établissement des forges de fer était dans sa perfection ; que le fourneau serait allumé le quinze du même mois, et que les harnais de la forge seraient bientôt prêts à faire du fer.

En 1739, une seconde forge fut bâtie près de la première. Cette addition avait été faite sur les représentations du sieur de Lery. Il avait fait remarquer à M. Hocquart qu'on avait bâti une maison trop belle pour les employés des forges ; qu'une seule forge ne suffirait point pour employer leurs hommes. Les associés en construisirent une seconde, qui les mit en état de fabriquer six cent mille livres de fer par année. Comme la mine et le bois étaient en abondance dans le voisinage des forges, les dépenses journalières ne s'élevaient guères-au-dessus de cent vingt cinq francs par jour, tandis que les revenus étaient considérables, car ils vendaient le fer de vingt à vingt et un francs les cent livres (8).

Nonobstant ces conditions favorables, il paraît que l'exploitation était loin d'être payante pour le gouvernement. "Cette industrie, dit Franquet, en 1752, fait vivre les ouvriers, mais donne un déficit au roy."

Le professeur Kalm, qui visita les Forges en 1748, s'étonne avec raison de cette anomalie. "Le fer que l'on fabrique ici, dit-il, m'est représenté comme doux, flexible et solide, on le dit moins susceptible de la rouille que d'autre fer, et, sous ce rapport, il semble exister une grande différence entre lui et le fer d'Espagne pour la construction des navires.

"Cette forge fut d'abord fondée en 1737 par des particuliers qui, ensuite, la cédèrent au Roi. On fond ici des canons, des mortiers de différents calibres, des poêles qui sont en usage par tout le Canada, des marmites etc. sans compter le fer en barres. On a essayé aussi de faire de l'acier, mais on ne peut

---

(7) L'acte de mariage de François-Pierre-Olivier de Vézains célébré le 14 juin 1749, lui donne le titre de "Grand Voyer de la Louisiane" et ajoute qu'il est le premier envoyé par le Roy pour établir les forges et fourneaux du Saint-Maurice dont il a été le premier directeur".

Les papiers du temps donnent aussi le titre de directeurs à ses associés. Il nous paraît évident que Vézains seul était le directeur proprement dit des opérations. De Vezain était du diocèse de Toul.

(8) Ferland, *Histoire du Canada*, II, pp. 449-450.